



Novembre 2022.

RESTAURATION COLLECTIVE

RIEN NE BOUGE SAUF LES PRIX !

Lors du GT technique du 3 octobre 2022, la présidente de séance a rappelé que la restauration est un enjeu de qualité de vie et d'attractivité pour les agents du ministère.

Depuis le GT du 3 décembre 2021, elle reconnaît à quel point il est complexe d'offrir une solution à tous les agents sur le territoire compte tenu de la montée en puissance du télétravail.



Elle se déclare consciente des difficultés auxquelles les associations de gestion des restaurants doivent faire face pour faire fonctionner leur structure, avec une baisse conséquente de couverts servis.

FO Finances a rappelé que la restauration est un élément essentiel de la vie de l'agent, et qu'elle ne se limite pas à la restauration parisienne AGRAF.

C'est un sujet plus large qui concerne tout le territoire et notamment les restaurants financiers qui sont gérés grâce à des agents bénévoles. Une simple réunion technique, qui plus est d'une demi-journée, est insuffisante pour échanger sur ce vaste sujet. Les agents des associations qui se battent pour maintenir une restauration collective attractive apprécieront ce manque de considération.

FO Finances a énuméré ses principaux points d'insatisfaction concernant :

- ✓ L'engagement non suivi d'effet d'étudier une éventuelle hausse de la valeur faciale du ticket restaurant, en renouvelant notre revendication d'un montant de 10€ ;
- ✓ le problème de l'expérimentation de la restauration au plat dans les restaurants AGRAF de Bercy : le pourcentage élevé d'agents mécontents suite au résultat de l'enquête de satisfaction (60%) justifierait son abandon, dès le 31 décembre 2022, sachant qu'un des arguments que la direction nous opposait lors d'un précédent groupe de travail était qu'un arrêt n'était pas envisageable en cours d'année ;

✓ le surcoût des denrées alimentaires et son impact immédiat sur les agents qui doivent supporter cette hausse. Il nous a été répondu que l'arrivée du télétravail a modifié les habitudes de restauration, avec un impact négatif sur la fréquentation, et ce sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2022, les remontées des enquêtes ne donneront lieu à la parution de résultats consolidés qu'en avril

2023 sur l'évolution réelle de la fréquentation. En attendant cette échéance tardive, le Secrétariat Général ne prendra pas de décision, ce que dénonce **FO Finances**.

Concernant nos autres questions en avant-propos, les sujets

seront à voir en groupe de travail, selon l'agenda social qui sera établi en concertation début 2023.

Quant à l'expérimentation AGRAF « au plat », aux dires de l'administration, elle n'aurait pas été faite dans les meilleures conditions (crise sanitaire puis crise du coût des denrées), et sa prolongation a donc été décidée unilatéralement, soi-disant pour « donner sa chance au produit ».

Aucune réponse satisfaisante n'a donc été donnée à nos questionnements, les discussions sont toutes remises à des prochains groupes de travail en 2023. **FO Finances** constate encore une fois que des paroles aux actes... il y a toujours un gouffre !

Aucune réponse satisfaisante n'a donc été donnée à nos questionnements, les discussions sont toutes remises à des prochains groupes de travail en 2023. **FO Finances** constate encore une fois que des paroles aux actes... il y a toujours un gouffre !

Restauration en province

La tendance est à l'organisation autour d'une seule association départementale incluant des membres de la DGFIP. La mutualisation est une piste actuellement explorée par certains départements pour rationaliser et ne plus être indépendant d'un restaurant à l'autre, tout en répondant à la crise des vocations en matière de bénévolat.

FO Finances est perplexe car cette piste n'est pas nouvelle, elle a déjà été explorée par le passé avec une issue catastrophique, comme dans les Yvelines.

Situation dans les Yvelines

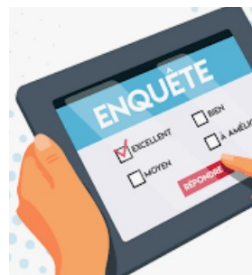
7 restaurants pourraient être repris par AGRAF. Pour la présidente, il est important de prendre le temps nécessaire pour ne pas mettre en péril la situation financière d'AGRAF.

D'après les dernières informations de **FO Finances**, le marché actuel de ce département a été prorogé par un avenant jusqu'à fin 2023 : cette reprise par l'AGRAF ne pourrait donc se faire, au mieux, qu'en début d'année 2024.

Pour **FO Finances**, cela constituerait une avancée remarquable et remarquable, puisque notre revendication sur ce point date de plus de 20 ans. La solution d'une extension de l'AGRAF sur l'ensemble du territoire n'est pas envisageable pour l'instant, seule celle au département de la Seine et Marne est à l'étude.

Enquête nationale

Une enquête nationale est prévue en direction de tous les agents utilisant la restauration collective (ou pas) sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière est demandée par **FO Finances** sur l'emploi des termes comme par exemple les « espaces de convivialité », utilisés très différemment si c'est à la DGFIP, au SG ou à l'AGRAF.



Expérimentation d'une offre de restauration nouvelle

Face aux évolutions des habitudes de consommation et des conditions de travail, il nous a été présenté la mise en place de frigos connectés qui offriront aux utilisateurs la possibilité de déjeuner sur place.

L'expérimentation pourrait être réalisée sur le site de la direction de l'INSEE à Dijon, qui regroupe 100 agents de l'INSEE et 26 agents des Douanes.



Il s'agit de repas complets portés sur le site, livrés dans des frigos avec une offre diversifiée qu'il faudra réserver le matin et peut-être la veille.

Chaque jour, le prestataire travaillera avec plusieurs restaurants. Des produits locaux et de saison seront proposés et devront respecter les exigences fixées par la loi Egalim.

L'agent ne paierait que sa part (soit 5,84€ conformément à l'harmonisation tarifaire en vigueur en province contre 5,34€ en IDF) sur un repas à 16€, la différence étant prise en charge par l'administration.

Dans le projet global, l'hygiène sur le lieu de restauration doit être prise en compte afin d'éviter tout sujet de propreté. Les réfrigérateurs sont à la charge du prestataire. Durant l'expérimentation, les conventions seraient suspendues.

Le projet n'est pas complètement finalisé, un cahier des charges avec le prestataire est en cours d'élaboration.

Cette expérience est prévue sur 6 mois, mais le délai pourrait être raccourci avec l'accord du prestataire.

FO Finances s'étonne de cette présentation alors que la décision semble prise mais que l'appel d'offres n'est pas lancé. Il semble n'avoir été mis à l'ordre du jour que pour faire diversion et éviter d'aborder les sujets urgents liés à l'inflation du coût des denrées et les promesses de la mise à l'étude d'une revalorisation du titre restaurant.

Mise en œuvre de la loi EGALIM

A compter du 1^{er} janvier 2022, les restaurants doivent proposer 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques dans la composition des repas servis.

Concernant l'AGRAF, l'objectif devrait être atteint en 2022.

Pour les autres restaurants, ils sont tributaires des précédents marchés qui n'intégraient pas la loi Egalim.

A leur renouvellement, les conventions devront faire apparaître la part du BIO... comme le fait déjà AGRAP.

A cette occasion, la question de la hausse des coûts liés à la loi EGALIM devrait enfin se poser.

Des discussions sont en cours avec SPIB (service Stratégie Pilotage Budget de la DGFIP) pour l'évolution des subventions : le financement des frais fixes resterait possible mais pas forcément celui du surcoût des denrées en l'état actuel de nos modes de fonctionnement.

Lors d'une précédente réunion, FO Finances avait cru entrevoir dans les propos de la Secrétaire Générale un réel intérêt sur le sujet de la restauration. Au final, de cette réunion, rien n'a pu être conclusif. L'intérim ouvert par le départ de la Secrétaire Générale ne peut en être la seule raison. Dans le même temps, l'inflation continue d'augmenter et le Secrétariat Général élude le sujet quand il s'agit de mettre la main au porte-monnaie pour préserver le pouvoir d'achat des agents. FO Finances a de fortes craintes sur les hausses du coût des repas qui seront présentées en cette fin d'année pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023. Il est hors de question de valider des augmentations, qui éroderaient encore un plus le pouvoir d'achat des agents. Le sujet de la restauration et de son impact financier pour les agents, s'inscrit pleinement dans les sujets que FO Finances demande d'inscrire dans un débat sur un «Bercy aux finances».

